

Programme de la relève des cadres intermédiaires

Cohorte 2018

Responsabilités du candidat

- Élaborer avec son supérieur immédiat / directeur son plan individuel de développement (PID);
- S'engager activement à la prise en charge de son développement et à la réalisation de son plan de développement individuel;
- Saisir les opportunités pour des mandats ponctuels en lien avec des compétences de gestion à développer;
- Participer aux ateliers de formations collectives et aux activités de développement;
- Se responsabiliser à l'égard de son cheminement professionnel :
 - soulever et adresser les éléments qui peuvent nuire à sa progression;
 - utiliser les ressources mises à sa disposition lorsqu'il en ressent le besoin.
- Assurer le lien avec son gestionnaire accompagnateur;
- Soulever et adresser toute problématique ou observation à la gestionnaire-coach.

Responsabilités du supérieur immédiat

- Cibler des opportunités pratiques du développement des compétences en gestion pertinentes pour les candidats à la relève en fonction de leur PID (projets, mandats, affectations, intérim);
- Soutenir les candidats à la relève dans l'élaboration et dans la réalisation de leur plan de développement individuel;
- Encadrer les candidats à la relève dans leur processus d'apprentissage en étant disponible pour eux, notamment par des rencontres de suivis;
- Faire état de l'évolution et de la progression du candidat à la relève;
- Soulever et adresser toute problématique ou observation à la gestionnaire-coach.

Responsabilités du directeur

- Cibler des opportunités pertinentes de développement pour les candidats à la relève en fonction de leur PID;
- S'assurer de la participation des candidats à la relève cadre de sa direction à des projets, mandats, affectations et intérim de gestion;
- Appuyer le supérieur immédiat et le candidat à la relève dans la réalisation de son PID;
- Faire état de l'évolution du candidat à la relève à la gestionnaire-coach;
- Soulever et adresser toute problématique ou observation à la gestionnaire-coach.

Responsabilités du gestionnaire accompagnateur

- Participer aux rencontres de formation à l'approche coaching (cercle de coaching, rencontre);
- Accompagner le candidat de la relève dans son développement;
- S'assurer que le candidat soit en action en lien avec son PID;
- Participer au suivi d'évaluation semestrielle en collaboration avec gestionnaire-coach (mars-septembre);
- Aviser la gestionnaire-coach de toute problématique ou inquiétude en lien avec le développement du candidat;
- Diriger le candidat vers la gestionnaire-coach au besoin;
- Assurer une disponibilité pour les supérieurs immédiats et les candidats.

Responsabilités de la gestionnaire-coach

- Jumeler les supérieurs immédiats et la relève avec les gestionnaires accompagnateurs;
- Assurer le soutien aux gestionnaires accompagnateurs et aux supérieurs immédiats;
- Répondre à certains besoins spécifiques des candidats de la relève;
- Planifier les rencontres de suivi;
- Faire le suivi auprès des supérieurs immédiats et des directeurs;
- Coordonner l'ensemble des activités du Programme de la relève des cadres;
- Collaborer étroitement avec le Service de recrutement.

Responsabilités du SDPST

- Recueillir les cibles de développement des candidats;
- Actualiser l'offre d'activités pour la relève des cadres en fonction des besoins ciblés;
- Planifier, organiser et animer les activités de codéveloppement